

PLAN DE RELANCE

Les Etats membres de l'UE sont parvenus à un accord sur un ensemble de mesures de relance et sur le budget 2021-2027, qui aideront l'UE à se reconstruire après la pandémie et soutiendront l'investissement dans les transitions écologique et numérique, d'un montant de 1824,3 milliards d'EUR associant le cadre financier pluriannuel (CFP) et un effort de relance extraordinaire dans le cadre de l'instrument Next Generation EU.



DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est la Commission européenne qui emprunte : La Commission va emprunter sur les marchés pour le compte de l'Union européenne et ensuite reversera aux Etats membres selon les règles de répartitions décidées pendant le sommet.

Des subventions, mais pas seulement : Face à l'opposition des Etats « frugaux » (Autriche, Pays bas, Suède, Danemark), la France et l'Allemagne, en tant que « chefs de projet » ont dû accepter une répartition de la somme envisagée entre des subventions et des prêts.

Un contrôle de la Commission sur les plans de relance nationaux : Chaque Etat membre va élaborer un plan de relance national qui sera appliqué à partir de 2021. Ces plans seront examinés par la Commission puis l'ensemble sera voté à la majorité qualifiée par le Conseil (sans droit de veto au bénéfice des "Etats frugaux"). Ces plans devront contenir obligatoirement un volume minimum de dépenses dédiées au changement climatique et à la transition numérique.

Des garanties démocratiques exigées : Sont d'évidences ciblées la Hongrie et la Pologne, dont les dérives nationalistes inquiètent l'exécutif européen. Ainsi, le versement de l'aide pourra être suspendu en cas de constatation de violation des règles de démocratie et des valeurs de l'UE (atteinte à liberté de la presse, au droit des minorités, ...)

Gages financiers donnés aux Etats frugaux : Afin de gagner le consentement de ces Etats, il est prévu de leur accorder un rabais supplémentaire sur leur contribution annuelle au budget de l'UE.

De nouvelles ressources propres pour alimenter le budget de l'UE : Bien que non encore précisé, il a été acté de nouveaux prélèvements pour rembourser l'emprunt. Sont envisagées : une taxe sur les grosses entreprises du numérique (GAFA), une taxe sur les plastiques, une taxe carbone aux frontières de l'UE. **Cet aspect « ressources » de l'accord reste encore largement à négocier mais l'objectif est bien d'alléger très rapidement, la charge du remboursement de l'emprunt.**

REPARTITION DU BUDGET : 1824,3 MILLIARDS €

Le montant du Cadre Financier Pluriannuelle – CFP : 1 074,3 milliards € qui permettront à l'UE d'atteindre ses objectifs à long terme et de préserver la pleine capacité du plan de relance. Domaines de dépenses :

- Marché unique, innovation et numérique
- Cohésion, résilience et valeurs
- Ressources naturelles et environnement
- Migration et gestion des frontières
- Sécurité et défense
- Voisinage et monde
- Administration publique européenne

Fonds pour la relance – Next Generation EU : 750 milliards €

Le fonds pour la relance, par l'intermédiaire de Next Generation EU, dotera l'Union des moyens nécessaires pour relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. Au titre de l'accord, la Commission pourra emprunter jusqu'à 750 milliards€ sur les marchés. Ces fonds pourraient servir à financer des prêts adossés et des dépenses engagées par l'intermédiaire des programmes du CFP. Les capitaux levés sur les marchés financiers seront remboursés au plus tard en 2058.

Les montants disponibles dans le cadre de Next Generation UE seront alloués à 7 programmes différents : Facilité pour la reprise et la résilience / REACT-EU / Horizon Europe / InvestEU / Développement rural / Fonds pour une transition juste / RescEU

Sur l'ensemble des fonds prévus, un montant de 390 milliards€ sera versé aux États membres sous la forme de subventions et 360 milliards€ sous la forme de prêts.

Le plan garantit que les fonds iront aux pays et aux secteurs les plus touchés par la crise : 70 % des subventions fournies par la facilité pour la reprise et la résilience seront engagés en 2021 et 2022 et les 30 % restants seront engagés en 2023. Une part de 30 % du montant total des dépenses au titre du CFP et de Next Generation EU sera affectée à des projets liés au climat. Les dépenses respecteront l'objectif de l'UE consistant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, les objectifs de l'UE en matière climatique à l'horizon 2030 ainsi que l'accord de Paris.

Quant à la France, sur les 390 milliards € évoqués ci-dessus, 40 milliards lui seraient attribués venant s'ajouter au budget français prévus pour le plan de relance national. Ils financeront les « grandes priorités » du plan français avec une cible de 30% de dépenses « climatiques », à savoir le développement des nouvelles technologies (plan hydrogène, filière recyclage), la rénovation thermique (écoles et Ehpad en premier lieu), la baisse des impôts de production pour le soutien aux entreprises, un vaste plan pour l'emploi des jeunes (exonération des charges), ou encore la réhabilitation des petites lignes de chemins de fer et le développement du fret ferroviaire.

Bercy indique que la France pourra pré-financer dès 2020 certaines dépenses de son plan de relance à hauteur de 10% du montant de la subvention européenne, qui (sur le papier) ne sera disponible qu'en 2021.

A la date de parution de cet article le Parlement européen menace de rejeter l'accord politique sur le CFP. Le Parlement doit approuver d'ici à la fin de l'année le CFP 2021-2027 sur lequel est adossé le plan de relance de 750 milliards d'euros. Son approbation est nécessaire pour l'entrée en vigueur du budget, mais pas pour celle du fonds de relance, qui elle, est acquise.

Enterprise Europe Network Bourgogne Franche-Comté - Septembre 2020